



**Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes**

**ARRÊTÉ N°0503**

**La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes**

Vu ensemble, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2012-1099 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2013 fixant les taux de promotion dans les corps gérés par le ministère des affaires sociales et de la santé, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pour les années 2013, 2014 et 2015,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire placée auprès du ministre chargé des affaires sociales compétente à l'égard du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat lors de la séance du 13 mai 2015,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**A R R E T E N T**

Article 1<sup>er</sup>: Sont inscrits, sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat, au titre de l'année 2015, les assistants principaux de service social dont les noms suivent :

- 1) MITATRE Stéphane – Ministère chargé des affaires sociales / DDCS de l'Eure
- 2) DUBOS Mireille – Ministères économiques et financiers / SG-BRAS-(SD3-C) DDAS Val-de-Marne

Article 2: Sont inscrits, sur la liste complémentaire pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat, au titre de l'année 2015, les assistants principaux de service social dont les noms suivent :

- 1) Cécile MARQUIE-GENERALI – Ministère de l'intérieur / Préfecture des Hauts-de-Seine
- 2) Françoise FEUGEAS – Ministère de la justice / SPIP75 RA Paris

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 15 juin 2015

Pour les ministres et par délégation

*Signé*

E. BURGEI

La cheffe du bureau des personnels techniques et d'inspection  
des affaires sanitaires et sociales